

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°35-2026-03-09-00004
portant rectification de l'arrêté préfectoral n°35-2026-02-27-00002
fixant l'ordre et la composition des listes candidates
aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026
dans le département d'Ille-et-Vilaine**

**Le préfet de la zone de défense ouest
Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le Code Électoral ;

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2026 fixant pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 les délais de dépôt des déclarations de candidatures et les dates de remise, par les candidats, à la commission de propagande, des documents à envoyer aux électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2026-02-27-00002 du 27 février 2026 fixant l'ordre et la composition des listes candidates aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 dans le département d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant que l'annexe de l'arrêté préfectoral du 27 février 2026 susvisé comporte des erreurs matérielles qu'il convient de rectifier ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTE

Article 1 : L'ordre et la composition des listes candidates aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026, dans le département d'Ille-et-Vilaine, dont les candidatures ont été régulièrement enregistrées, tel qu'il résulte du tirage au sort prévu à l'article R. 28 du code électoral sont annexés au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché immédiatement dans chaque mairie.

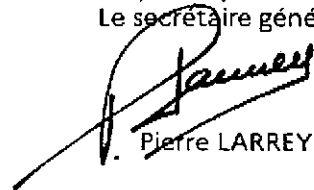
Un exemplaire sera, par ailleurs, déposé sur la table de chaque bureau de vote.

Entreront seuls en compte, lors du dépouillement du scrutin, les bulletins des listes de candidats susnommées.

Article 3: Monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, Mesdames et Messieurs les maires des communes du département d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui devra être publié et affiché dès réception.

Rennes, le 9 mars 2026

Pour le préfet par délégation,
Le secrétaire général,



Pierre LARREY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site <https://www.telerecours.fr>. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai du recours contentieux, un recours gracieux auprès de mes services. Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la notification de ma réponse ou de la décision implicite de rejet née, à l'expiration d'un délai de deux mois, du silence gardé sur ce recours gracieux.

Municipales 2026

Tour 1 - 15 mars 2026

LISTE DES CANDIDATURES

35 Ille-et-Vilaine

35 - Ille-et-Vilaine / Saint-Malo (354)

35263 - Saint-Coulomb

Proportionnel - Communes de 1000 habitants et plus

1 Nouvel élan pour Saint Coulomb

Candidat au conseil communautaire

1 M. DE BOISSIEU Renaud

OUI

2 Mme GILLAIZEAU Annie

3 M. SCHMITT Eric

4 Mme MARTEL Isabelle

5 M. JAMIER Armand

6 Mme BONNAURE-MALLET Martine

OUI

7 M. PELLEGRINI Giovanni

OUI

8 Mme LEVILLAIN Anisia

9 M. REHAULT Jean-Yves

10 Mme TROIANSKAIA Maria

11 M. STAINCZYK Laurent

12 Mme MOKRANI Perrine

13 M. LELONG Daniel

14 Mme GUICHARD-FANOUILLE Rose-Marie

15 M. MONAT Henri

16 Mme TROUFFLARD Joelle

17 M. DE LA GATINAIS Léonard

18 Mme CASTELBOU Anne-Marie

- 19 M. LANTERNIER Philippe
- 20 Mme TROTEL Marie-Hélène
- 21 M. COLLIN François
- 22 Mme LEMOINE Françoise
- 23 M. COEURU Thibaut
- 24 Mme HARDOÛIN Elisabeth
- 25 M. CUBIER Jean-Luc

2 Engagés pour l'avenir de Saint-Coulomb

Candidat au conseil communautaire

Ino

1 M. FREDOU Jean-Michel

2 Mme COEURU Sophie

3 M. VIVIEN Patrice

4 Mme WYART Véronique

5 M. SEVEGRAND Loïc

6 Mme TANI C Catherine

7 M. LE BRIERO Jean-Yves

8 Mme CADIOU Servane

9 M. LAVOLÉ Victor

10 Mme CALÈS Frédérique

11 M. BUREL Laurent

12 Mme LEGENDRE Jocelyne

13 M. CAILLÉ Jean-Luc

14 Mme BERKELMANS Blandine

15 M. RIAULT Didier

16 Mme TARDY Pauline

17 M. MERY Sébastien

18 Mme KROL Gwénaëlle

19 M. BARREAU Gérard

20 Mme LEROUX Rébecca

21 M. VINCENT Olivier

22 Mme FANOUILLERE Alexandra

23 M. THOMAS Daniel

24 Mme LEGLAS Patricia

25 M. COLLIGNON Jean-François